



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



AVIS PUBLIC
Séance extraordinaire du conseil des commissaires

Conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, AVIS est par la présente donné, que la population du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est invitée à assister à une séance extraordinaire du conseil des commissaires qui se tiendra le mardi 16 janvier 2018.

[Consulter l'ordre du jour de la séance extraordinaire](#)

Cette séance se tiendra au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Donné à Montmagny, ce 10^e jour de janvier 2018
Caroline Isabelle, secrétaire générale